

Délivrance lors du mariage

Un livret de famille est délivré aux époux à l'occasion de leur mariage

Contenu

Le livret de famille remis lors du mariage contient les éléments suivants :

- un extrait de l'acte de mariage des époux,
- des informations sur le droit de la famille : mariage, filiation, adoption, autorité parentale ...

À savoir

si les époux ont des enfants communs au moment de leur mariage, le livret de famille remis à la naissance du premier enfant est complété par leur extrait d'acte de mariage.

Démarche

Il n'y a pas de demande particulière à faire.

À la fin de la cérémonie, le livret de famille est remis automatiquement aux époux par l'officier d'état civil de la mairie du mariage.

À noter

si le livret comporte des erreurs, la rectification doit être demandée à la mairie qui l'a délivré, sur présentation des actes d'état civil originaux.

Coût

Le premier livret de famille est gratuit. Selon les cas et selon les mairies, les duplicatas peuvent être payants.

Mise à jour du livret

Toute modification liée à l'état civil des personnes inscrites dans le livret (séparation, naissance, adoption...) doit faire l'objet d'une mise à jour.

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi
14:00-17:30

Mercredi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi
09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi
09:00-11:45

Dimanche
Fermé

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00-12:15, 13:30-17:15

Mardi
09:00-12:15, 13:30-19:45

Mercredi
09:00-12:15, 13:30-17:15

Jeudi
09:00-12:15, 13:30-17:15

Vendredi
09:00-12:15, 13:30-17:15

Samedi
Fermé

Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).

